



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 31.05.2019

Numéro de publication: SR01-0000000862

Canton: NE

Entité de publication:

Banque Raiffeisen Neuchâtel et Vallées société coopérative,
rue Saint-Honoré 5, 2000 Neuchâtel

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Banque Raiffeisen du Val-de-Ruz société coopérative avec Banque Raiffeisen Neuchâtel et Vallées société coopérative

3. Publication

Organisation transférante:

Banque Raiffeisen du Val-de-Ruz société coopérative
CHE-107.861.251
rue du Collège 1
2207 Coffrane

Siège suisse romande

1003 Lausanne

24.08.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Organisation reprenante:

Banque Raiffeisen Neuchâtel et Vallées société coopérative
CHE-106.032.588
rue Saint-Honoré 5
2000 Neuchâtel

Point de contact:

Banque Raiffeisen Neuchâtel et Vallées société coopérative
rue Saint-Honoré 5
2000 Neuchâtel

Publication de la fusion dans la FOSC: 24.05.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

La Banque Raiffeisen du Vignoble société coopérative (nouvelle raison sociale: Banque Raiffeisen Neuchâtel et Vallées société coopérative) reprend à titre universel et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen du Val-de-Ruz société coopérative. La fusion a été décidée par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen du Val-de-Ruz société coopérative du 3 mai 2019 et par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen du Vignoble société coopérative en date du 9 mai 2019.

Raiffeisen Suisse